



# Saint-Rémy-les-Chevreuse

► Journal municipal n° 139 - Mars 2009

**ENQUETE  
PUBLIQUE PLU**  
du 30 mars au 28 avril  
(détails p. 13)

## Sommaire

- Libre expression
- Edito du Maire
- Au Conseil...
- Courrier des lecteurs
- Actualité
- Vie associative
- **Dossier P.L.U.**
- Bloc-notes
- Infos déchets
- Les temps forts



*Saint-Rémy d'hier et d'aujourd'hui...  
Saint-Rémy demain : Dans ce numéro,  
présentation du dossier PLU  
(Plan Local d'Urbanisme) Pages 8 à 13.*

## Avancer et réussir ensemble

Différents supports de communication d'opposition (journal de liste, site internet, rubrique « libre expression » du journal municipal...) diffusent des « informations » sur le fonctionnement de la municipalité nous accusant, entre autres, de manquer de concertation.

Ces « informations » peuvent vous faire penser que la nouvelle équipe municipale n'agit ni de manière démocratique, ni de manière « honnête ».

Les élus de la majorité tiennent à rétablir la vérité.

Nous vous affirmons que les dossiers, notamment ceux traités en Conseil municipal, sont consultables par TOUS les élus, à leur demande.

Par ailleurs les conseillers minoritaires siègent dans toutes les commissions où leurs titulaires peuvent librement se faire remplacer.

Enfin, les représentants des listes minoritaires sont régulièrement reçus par Monsieur le Maire pour faire le point sur les dossiers en cours et répondre à toutes leurs questions.

Avancer et Réussir Ensemble

## Agir Autrement pour Saint-Rémy

### AUTOCRATIE, ÇA CONTINUE !

Sans aucune concertation des commissions voirie et sécurité routière, le chantier de la réfection de la rue de Paris se prépare depuis plusieurs mois à l'aide d'un cabinet d'étude.

Le maire annonce que le projet proposé ne pourra pas être réalisé car il est bien trop coûteux (1,8 M euros + 10% d'étude) !

Ouf ! Cette obligation de revoir sa copie est peut-être une chance, car ce projet intégrait de nombreuses places de stationnement mais ne prévoyait aucun aménagement pour les cyclistes !

Rappelons à cette occasion que l'aménagement de piste cyclable est obliga-

toire si on refait une route (loi Laure), ce n'est pas le cas pour les parkings !

À l'heure du Débat d'Orientations Budgétaires, les élus d'Agir s'inquiètent de l'absence de travail en amont des différentes commissions.

Quels dossiers nous seront présentés ? Quel budget pour une gestion communale sans rigueur ? Exemples : des parkings payants qui ne font plus recette depuis deux ans, par manque d'entretien des horodateurs ; aucun diagnostic sur les bâtiments communaux n'a été fait, ce sont des gouffres d'énergie faute d'isolation. Qui comblera ce trou financier ?

Les dépenses inutiles d'aujourd'hui sont nos impôts de demain !

Par contre, l'idée même de créer une médiathèque est rejetée d'emblée par l'équipe majoritaire, qui décide seule de ce qu'elle va faire de notre argent !

Saint-Rémois, si vous interpellez le maire, informez-nous également afin que nous puissions intervenir et tenter de faire progresser la démocratie locale.

JB. Gramunt, D. Ducout, A. Vanherpen, M. Schwartz, A. Gueif, S. Melchiori.

AGIR AUTREMENT : <http://agir78470.fr>

**Réunions ouvertes à tous, 11 mars, 8 avril, 20h30 à l'ancienne mairie.**

## Vivement Demain à Saint-Rémy

La France a signé la convention européenne du paysage, Extraits :

« Le paysage est reconnu juridiquement en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité... »

Chaque Partie s'engage à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage...

Saint Rémy a signé la charte du Parc Naturel Régional de la vallée de Chevreuse... Votre Paysage est-il plutôt vert, plutôt ouvert, plutôt beau ? Réalisez-vous la pré-

sence du paysage dans votre cadre de vie individuelle, ou en tant que membre d'une collectivité ?

... Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des hommes : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien. Il désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

L'objectif de qualité paysagère désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.

Sa protection est une action de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale

Sa Gestion met en place des actions visant à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques, urbaines et environnementales

Son aménagement réunit les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant sa mise en valeur, sa restauration ou la création de paysages...

Nous nous devons de préserver notre paysage et son évolution, quelle que soit notre sensibilité, et nos moyens.

Hervé Mauclère -Vivement Demain  
saintremy2008@orange.fr



## Renforcer l'identité et le dynamisme de Saint-Rémy

*Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont le Conseil municipal a décidé l'élaboration en 2003, arrive à son terme.*

*L'équipe municipale l'a initié avec la forte conviction que ce PLU devait donner l'occasion aux Saint-Rémois de participer à la définition de l'identité de leur ville.*

Pour répondre à vos attentes, nous vous proposons de rassembler Saint-Rémy autour d'un véritable cœur de ville, lieu convivial, accessible à tous. Un lieu de services, de développement économique et de sécurisation des déplacements.

Parallèlement, il convient de conserver les particularités et la vie de nos quartiers, nos places et nos rues, et de créer, entre tous ces espaces, des circulations douces. Nous projetons, par ailleurs, de valoriser notre patrimoine social, culturel, bâti, paysager et agricole pour une image valorisée et dynamique de Saint-Rémy dans le site remarquable de notre vallée.

Maintenant que nous sommes proches de concrétiser l'identité future de notre ville, venez nombreux prendre connaissance des dossiers et documentations qui seront accessibles en mairie, dans le cadre de l'enquête publique qui aura lieu du 30 mars au 28 avril 2009 (détails page 13).

Conscients, comme vous, de notre environnement privilégié et envié, de nos spécificités, mais aussi de nos responsabilités de solidarité, l'équipe municipale et moi-même comptons sur vous pour donner, de manière sincère et objective, votre avis et vos observations sur ce que sera, demain, l'architecture humaine, sociale, environnementale de Saint-Rémy pour le bien-vivre de chacun.

Votre Maire,  
Guy SAUTIÈRE

## Contactez les services de la mairie :

Site internet : [www.ville-st-remy-chevreuse.fr](http://www.ville-st-remy-chevreuse.fr)  
Courriel : [secretariat@ville-st-remy-chevreuse.fr](mailto:secretariat@ville-st-remy-chevreuse.fr)

Standard :	01 30 47 05 00	Social :	01 30 47 48 40
Etat-civil :	01 30 47 05 10	Techniques :	01 30 47 05 20
Urbanisme :	01 30 47 05 15	Police :	01 30 47 05 05
Scolaire :	01 30 47 48 49	Com' :	01 30 47 05 26

## Horaires de la mairie

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h (mardi 18h)  
Samedi de 9h30 à 12h (permanence Etat-Civil uniquement)

# En bref... En bref...

## Fête de la musique

Cette année, la fête de la musique se déroulera à Saint-Rémy en trois temps :

- Le samedi 20 juin de 10h à 12h30, plusieurs podiums accueilleront des solistes ou petits groupes d'amateurs en divers endroits de la commune. Si vous jouez d'un instrument, quel qu'il soit, ou si vous avez avec quelques copains constitués un groupe, vous pouvez contacter le 06 87 85 22 28 ou en mairie 01 30 47 05 28. Seul le plaisir de jouer et d'écouter unira les musiciens et l'auditoire.

- Le samedi à partir de 15h, parc de l'Hôtel-de-Ville : musique pour les enfants, structures gonflables, jeux, maquillages, glaces, barbe-à-papa... Apéritif vers 18h30 puis animation musicale. Restauration possible sur place.

- Le dimanche 21 juin après-midi, musique plus familiale réunissant petits et grands dans les jardins de la Mairie.

Venez nous rejoindre au cœur de la musique. L'accueil sera chaleureux !

Après le succès du marché de Noël, nous souhaitons continuer sur notre lancée et donner plus d'ampleur à nos festivités Saint-Rémoises. Si vous voulez rejoindre une équipe dynamique, motivée et ouverte, vous pouvez participer, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Contactez-nous au 06 87 85 22 28 ou en mairie au 01 30 47 05 28.

Gilles Brice, Conseiller municipal  
chargé de l'animation.

## L'ancien domaine des AGF fait peau neuve

Cette propriété d'environ 72 hectares, dont 68 d'espaces boisés, située en haut de la côte de Versailles, autrefois centre de formation des AGF, était à l'abandon depuis plus de 20 ans.

Aujourd'hui, la vie reprend sur le site :

- acquisition et réhabilitation de deux petites bâtisses anciennes par des particuliers.

- implantation prochaine d'une résidence de tourisme d'affaires nécessitant la restauration des bâtiments existants, puis leur extension dans le respect de l'environnement et des règles d'urbanisme.

L'ensemble du dossier est consultable au service urbanisme de la Mairie.

Dominique BAVOIL  
Adjoint à l'urbanisme

# Au Conseil municipal...

## Séance du 4 décembre

### 1/ Taxe d'habitation

Le Conseil municipal avait délibéré le 4 décembre dernier pour un abattement de 10 % de la taxe d'habitation en faveur des contribuables handicapés ou invalides. Cette disposition ne pourra être mise en application qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Voté à l'unanimité

### 2/ Hygiène et sécurité

Une mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail, pour la réalisation d'un état des lieux réglementaire et d'un rapport pour les préconisations à suivre, sont à établir au sein des établissements municipaux.

Cette mission a été confiée au Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles.

Voté à l'unanimité

### 3/ Office de tourisme

Le Conseil municipal, sur proposition de l'Office de tourisme, formule la demande de classement en catégorie une étoile, auprès du représentant de l'Etat dans le département.

Voté à l'unanimité

### 4/ Subventions aux associations

En raison des calendriers et spécificités des manifestations concernées, il est proposé de verser, dès février, une subvention aux associations suivantes et pour les montants ci-dessous :

- « Jazz à tout heure » : 10 000 €
- « Biennales mondiales de la reliure d'art » : 2 000 €.

Voté à l'unanimité

### 5/ Commission communale des impôts directs

La composition définitive vient d'être communiquée par la direction des services fiscaux des Yvelines. Huit titulaires et huit suppléants ont été ainsi désignés. (liste exhaustive à votre disposition en Mairie).

Voté à l'unanimité

### 6/ Dotation Globale d'Equipement (DGE)

La commune a le droit de présenter, chaque année deux dossiers susceptibles d'être subventionnés partiellement au titre de la DGE, sachant qu'un seul est retenu. Le choix s'est porté sur les dossiers suivants :

Aménagement / réhabilitation et mise en sécurité de l'école maternelle Saint-Exupéry et de ses abords immédiats : réfection de la toiture, des préaux, remplacement des ouvrants, reprofilage du cheminement piétons.

Remplacement des mâts d'éclairage du terrain de sport au stade Guy de Coubertin.

Voté à l'unanimité

### 7/ Travaux d'entretien des rivières de la Haute Yvette

Le Parc naturel régional poursuit la mission d'entretien et de gestion des rivières, conformément aux engagements de sa charte. Pour ce faire, il est demandé à la Commune de donner son autorisation de réaliser les travaux sur son territoire ainsi qu'une contribution de 4 087,27 €.

Voté à l'unanimité

### 8/ SIAHVY

a) Les dépenses d'administration générale du SIAHVY sont réparties entre toutes les communes ou établissements adhérents au Syndicat au prorata de la population communale. Les cotisations 2009 s'élèvent à 76 897,54 € pour notre commune.

Voté à l'unanimité

b) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de nouveaux tarifs pour la participation au raccordement au réseau d'eaux usées sont applicables. A savoir :

- Logement, bureaux, ateliers : 11,79 €/m<sup>2</sup>
- Entrepôts, écoles, etc : 5,895 €/m<sup>2</sup>

Voté à l'unanimité

#### Les prochains Conseils auront lieu en mairie à 20 heures :

- **jeudi 19 mars**  
(Débat d'Orientations Budgétaires)
- **lundi 30 mars**  
(Vote du budget)

Les séances du Conseil sont publiques. Les dates sont communiquées au minimum cinq jours ouvrables avant chaque réunion.

L'intégralité des débats est disponible sur le site internet [www.ville-st-remy-chevreuse.fr](http://www.ville-st-remy-chevreuse.fr) et affichée sur les panneaux administratifs.



# Courrier des lecteurs

## Célébrités saint-rémoises...

On a la chance, l'immense privilège de compter parmi les Saint-Rémois des artistes de renommée internationale tels que Raymond Devos, André Wogensky architecte, Philolaos et Marta Pan sculpteurs...

Or, aucune œuvre de ces sculpteurs talentueux ne trône en bonne place dans notre village, aucun édifice, aucune rue ne porte le nom de ces grands personnages la plupart disparus.

Etonnant, non ? Ne serait-il pas temps de leur rendre hommage comme ils le méritent et ne pourrait-on mettre au cimetière une petite pancarte pour indiquer l'emplacement de la tombe du cher Raymond ?

Colette RETAILLEAU

**Réponse :** Notre commune ne peut que se réjouir de compter parmi ses administrés, des artistes reconnus et célèbres.

La municipalité ne s'est jamais portée acquéreur de sculptures compte-tenu de leur grande valeur, impliquant un lieu suffisamment prestigieux et sécurisé pour les exposer.

Si la dénomination d'une place ou d'une rue est bien du ressort communal, elle doit cependant suivre une procédure complexe.

Saint-Rémy compte désormais deux Fondations, celle de Coubertin et, depuis peu, celle de Raymond Devos.

Il est prévu que la salle de spectacle de l'Espace Jean Racine, prenne le nom de «*Théâtre Raymond Devos*» à l'occasion de l'inauguration de la Fondation.

Anne-Marie JANCEL

Maire adjointe chargée des affaires culturelles

## Dans le dernier journal municipal

Monsieur le Maire, je viens de lire des informations paroissiales pour la découverte de la foi chrétienne... dans le bulletin municipal n° 138 de janvier-février 2009.

Est-ce une bavure ou le résultat d'un choix réfléchi ? Vous considérez-vous obligé de garantir la liberté religieuse et, en conséquence d'ouvrir le bulletin aux cultes, en l'occurrence au culte catholique ? Et d'entretenir une confusion entre liberté religieuse et liberté de conscience.

Ce faisant, vous vous placez en dehors de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905 :

Article 1 : la République assure la liberté de conscience

Article 2 : la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.

Utiliser des fonds publics pour publier de telles informations contrevient à ces deux articles. Les athées n'ont pas plus à payer pour des annonces culturelles que les croyants pour des annonces favorables aux athées. La garantie de la liberté de conscience implique que la religion reste du domaine de la sphère privée.

Le bulletin municipal... à la municipalité, les informations paroissiales... au bulletin paroissial version locale de «*l'Etat chez lui, l'Eglise chez elle*» de Victor Hugo !

Je souhaite que, dorénavant, le bulletin municipal ne déroge pas à ces principes et suis convaincu que ce souhait est largement partagé par les laïques – croyants ou athées – de la commune. Dans l'attente d'une réponse favorable, soyez assuré, Monsieur le Maire, de mes convictions laïques et républicaines.

Louis COUTURIER

**Réponse :** Soucieux de respecter la loi de 1905, nous publions régulièrement de brefs communiqués d'informations culturels, sans discrimination ni prosélytisme.

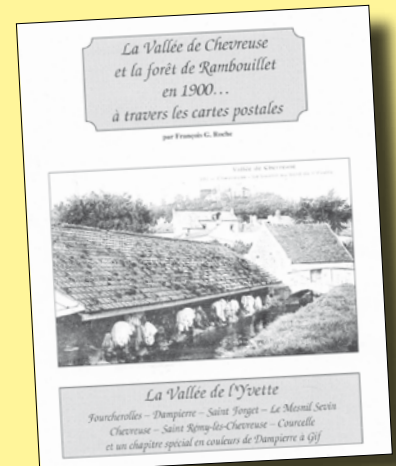
Le comité de rédaction du journal municipal a jugé que ce communiqué entrait dans le cadre des informations associatives qui font partie intégrante d'une rubrique spécifique. Néanmoins, il admet que les thèmes n'auraient pas du être publiés.

Marie Chantal AUDOUZE  
Adjointe à la communication

## Histoire régionale

François Roche, auteur de «*La Vallée de Chevreuse en 1900*» vient d'éditer deux nouveaux tomes sur la vallée de l'Yvette préfacés par Yves Vandewalle, président du Parc naturel. Ces ouvrages d'environ 200 pages et 400 illustrations chacun portent sur Saint-Rémy, Chevreuse, Dampierre, Saint-Forget, Gif, Bures, Orsay, longjumeau, Savigny, etc...

■ En vente dans les maisons de la presse et librairies ou auprès de l'auteur.  
Prix : 44 € - Contact : 01 34 85 21 80

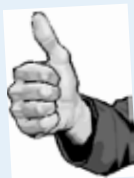


## Cartes postales de la Vallée de Chevreuse

Soucieux de valoriser ses panoramas d'exception, le Parc naturel régional a demandé à Stéphane Perera, photographe indépendant, d'éditer 40 très belles cartes postales consacrées au territoire du Parc.

■ En vente sur le site [www.alizari.fr](http://www.alizari.fr), dans les maisons de la presse ou à la boutique du Parc naturel régional. 1,70 €.





## Coup de pouce

Aide scolaire  
saint-rémoise

Depuis septembre 2001, l'association «Coup de Pouce» se consacre à l'aide des jeunes dans leur travail scolaire après l'école et en dehors de l'école. L'objectif est d'assurer une bonne acquisition des bases en primaire et parer au «décrochage» en cours de scolarité.

### Aide scolaire, remise à niveau...

Nous proposons une aide personnalisée : chaque intervenant ne s'occupe que d'un enfant à la fois. Dans les salles mises à notre disposition par la mairie, cette personne prend le temps d'expliquer à nouveau à l'enfant ce qu'il n'a pas compris, revise les bases qu'il a pu oublier.

Les enfants savent que les personnes sont là pour eux, pour les aider à reprendre confiance. Ils peuvent demander des explications sans être jugés. L'association est à la disposition des familles pour étudier avec elles chaque cas individuel.

**Contact :** Tél. 01 30 52 20 27  
saintremycoupdepouce@free.fr



## Sidaction

Ensemble contre le SIDA

26 ans après la découverte du virus, les chiffres nous rappellent que nous devons poursuivre notre combat : chaque jour en France, 20 personnes apprennent leur séropositivité.

Le Sidaction se déroulera  
**les 20, 21 et 22 mars 2009**

En cohérence avec les statuts de l'association, la moitié des fonds collectés permettra de renforcer les programmes de recherche, l'autre moitié étant consacrée à la prévention et l'aide aux malades.

[www.sidaction.org](http://www.sidaction.org)



## Maison des Loisirs et de la Culture

### Cours de chant nouvelle formule !

La MLC, 14 rue de la Digue, quartier Beauséjour, propose depuis mars, des cours individuels d'une 1/2 heure par semaine, le jeudi entre 16h30 et 21h, avec Eirine PAZ.

Cours adaptés aux goûts et envies de chacun, pédagogiques et ludiques :

- Travail d'interprétation de style musicaux différents : jazz, musique latine, rock, pop, funk...

- Travail de technique vocale et de respiration améliorant la justesse et donnant de la puissance à la voix,

- Pratique du solfège et de l'harmonie, à travers des exercices d'improvisation.

■ **Renseignements :** 01 30 47 22 15 ou par mail : mlcstremy@yahoo.fr



## Calisto-235

### Agenda «Mars en Soie» autour du récit :

✓ **Dimanche 22 mars 2009, 18h**

Lecture intégrale gustative et musicale  
au château de Méridon à Chevreuse

Tarifs : 20 € (15 € adhérents) 5 €  
(étudiants, demandeurs d'emploi)

■ Réservations : oudjat.productions@orange.fr  
Tél. 09 72 97 47 04

✓ **Samedi 28 mars 2009, 20h30**

Lecture intégrale en musique  
au Caf'Art Théâtre, rue de Versailles à Saint-Rémy

Tarifs : 15 € (TR 12 €)  
■ Réservations : informations@pulsartproductions.fr - Tél. 01 30 47 33 68



## Portes ouvertes au Lycée de la Vallée de Chevreuse

**Samedi 21 mars 2009 de 9h à 12h30**

- ✓ Découverte des laboratoires
- ✓ Réunions d'information
- ✓ Rencontre avec les professeurs

BTS Biotechnologie

Cinéma audiovisuel

Sciences et techniques de laboratoire

Mention Européenne

Nouveauté 2009 : Chinois !

■ **Renseignements :** 01 69 18 87 00

## A nous la citoyenneté !

Les 5 et 13 février, les CM2 des écoles Jean Moulin et Jacques Liauzun, accompagnés de Mesdames Vallée et Mathieu, leurs institutrices respectives, sont venus à l'Hôtel de Ville dans le cadre des journées d'éducation à la citoyenneté.

Monsieur le Maire et des adjoints les ont accueillis. Les enfants se sont montrés particulièrement brillants au jeu des questions / réponses sur les instances européennes puis françaises, ainsi que sur le rôle de leurs dirigeants. Ils ont également abordé avec Rémi Berthier, chef de la Police municipale, les règles élémentaires de sécurité et de civisme en ville. Pour clore la séance, les écoliers enthousiastes ont pu élire leur propre maire, délibérer puis voter sur un sujet se rapportant à leur école, et enfin, simuler un mariage civil. Merci à eux pour leur comportement déjà citoyen.

MCA



## Un St-Rémois à la rescousse des rugbymen géorgiens !

Benjamin Moadab, ostéopathe à Saint-Rémy, vient d'être appelé par l'équipe nationale de rugby géorgienne pour exercer son métier lors du prochain Tournoi des Six Nations B.

Passionné par le sport, il avait déjà intégré, alors qu'il n'était qu'étudiant, le centre de formation du Rugby-Club de Massy (Essonne) où il avait acquis une expérience du soin sportif. Le comité départemental de rugby de l'Essonne avait, depuis, fait appel à ses services pour soigner les cadets d'Île-de-France.

Mais ce début 2009 marque pour lui un réel tournant dans sa carrière : Un soir il reçoit un appel du sélectionneur de l'équipe nationale de Géorgie. Rendez-vous est pris dès le lendemain, au cours duquel il est mis aussitôt à l'épreuve pour manipuler les joueurs avant un match contre l'Allemagne : « Le staff médical et les dirigeants étaient autour de moi, à scruter le moindre faux pas ! Mais j'étais confiant, et finalement, tout s'est bien passé et ils m'ont engagé pour la suite du Tournoi. »

C'est donc au sein de l'équipe médicale géorgienne que Benjamin se trouvera lors des matchs, face aux Russes le 14 mars (en Russie), puis face aux Roumains le 21 mars (en Géorgie). Les rugbymen géorgiens pourront rentrer dans la mêlée en toute confiance !

Aussi, il espère transformer son essai et faire en sorte que cette expérience lui ouvre les portes d'un grand club de la région parisienne.



## Aurélien au départ de la course de l'EDHEC

Aurélien Lebec, jeune Saint-Rémois étudiant en médecine à la faculté du Kremlin-Bicêtre, participera du 18 au 25 avril, à la 41<sup>e</sup> croisière de l'EDHEC (Ecole de Hautes Etudes de Commerce). Amateur de voile depuis toujours, Aurélien ne pouvait manquer cette course au départ de la Rochelle qui réunira plus de 6 000 étudiants de 15 nationalités différentes, et 165 bateaux.



Cette compétition comporte une régata à la voile, mais aussi des épreuves à terre (course d'orientation, VTT...). Avec une quinzaine de ses camarades, Aurélien tiendra également un stand pour sensibiliser les visiteurs au don d'organes (voir ci-dessous). Un jeune greffé participera d'ailleurs à l'un des entraînements.

La ville de Saint-Rémy s'associe à ce projet mêlant sport et humanitaire, en le sponsorisant.

### Le don d'organes

#### Comment puis-je faire connaître ma position ?

Si je suis **CONTRE** tout prélèvement, je dois m'inscrire sur le registre national des refus auprès de l'agence de la biomédecine.

Si je suis résolument **POUR**, je peux :

- le signaler à mes proches, afin qu'ils puissent témoigner de ma volonté,
- porter sur moi une carte de donneur d'organes.

Il n'y a pas d'âge minimum pour prendre cette carte : même un mineur peut affirmer ainsi sa position, mais le prélèvement ne pourra avoir lieu qu'avec l'accord des parents. **Plus d'infos** : [www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr)



© Pascal Bouchain

## Le PLU, Qu'est ce que c'est ?

Le 13 décembre 2000, la loi SRU « Solidarité et Renouvellement Urbain » a créé l'obligation de substituer aux Plans d'Occupation des Sols (POS) un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU est avant tout un document d'urbanisme à travers lequel sont abordées toutes les problématiques environnementales, sociales, économiques, architecturales, et patrimoniales.

Notre PLU doit être le moteur du développement urbain dans un cadre prospectif et maîtrisé, tout en tenant compte de nos spécificités.

Il détermine un véritable projet d'avenir qui respecte les nouvelles directives de la loi et concilie les intérêts locaux et supra-communaux, notamment, ceux du Parc naturel régional.

## Le rapport de présentation

Ce document reprenant tout le processus d'élaboration, en commençant par une étude de diagnostic, sert de fondation au projet.

Il analyse le territoire, ses données démographiques et économiques, celles sur l'habitat, les équipements et services rendus à la population, les circulations et déplacements.

Dans une autre approche sont également analysés : l'état initial de l'environnement avec ses aspects géomorphologiques et climatiques, le patrimoine naturel, l'évolution urbaine, la potentialité des risques naturels et technologiques. Ces travaux définissant nos possibilités, nos contraintes, nos enjeux ont abouti à un bilan duquel il ressort que :

**«Saint-Rémy est une ville au cœur d'une vallée remarquable qui doit affirmer sa différence dans un développement maîtrisé.»**



# Le PLU, où en sommes-nous ?

Composé de plusieurs documents ci-dessous présentés, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) fait l'objet d'une procédure réglementaire.

Ainsi pour Saint-Rémy, le 19 juin 2003, le Conseil municipal entamait la procédure en décidant son élaboration. Par la suite, un bureau d'études, le cabinet Cèdre, a été désigné pour mener à bien ce dossier complexe.

Plus récemment, le 4 décembre dernier, le Conseil municipal a arrêté le projet de PLU, lequel sera soumis à enquête publique qui aura lieu en Mairie du 30 mars au 28 avril inclus (détails p. 13).

Vous êtes tous conviés à venir vous exprimer sur le devenir de votre commune.

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD, document fondamental, est le cadre de cohérence générale du Plan Local d'Urbanisme. Il doit traduire la volonté des Saint-Rémois de voir leur ville se développer sans perdre son identité.

Il définit les grandes orientations et se décline sur sept axes principaux :

### 1 – Conforter le dynamisme du centre ville

- par la diversification de l'offre de logements dont l'essentiel se fera en centre ville, et intégrera obligatoirement des logements sociaux (loi SRU).
- en favorisant la création de locaux permettant de diversifier l'offre des commerces de proximité.
- en rendant le centre ville accessible à tous, par la sécurisation des grands axes et le développement des circulations douces.

### 2 – Affirmer l'identité des paysages

- par le maintien des espaces agricoles telle la plaine d'Aigrefoin, ou encore les prairies de Coubertin, véritables paysages identitaires de Saint-Rémy.
- en protégeant les espaces naturels le long des rivières, en parfaite cohérence avec la nouvelle réserve naturelle régionale «Val et coteau de Saint-Rémy».
- en valorisant les paysages selon les préconisations du Parc, et en protégeant les espaces boisés classés, les arbres remarquables, les mares...
- par la mise en valeur du patrimoine bâti et du paysage urbain propres au centre bourg et à chaque quartier, toujours sous l'égide du Parc naturel.
- Par l'amélioration qualitative des espaces publics en termes de cohabitation piéton / voiture, en sécurisant et créant des espaces où l'expression de la vie urbaine trouve sa vraie définition (aires de jeux, circulations douces...).

## Chronologie de la procédure

- 19/06/2003 : Délibération du Conseil municipal pour l'élaboration
- Notification aux Personnes Publiques Associées (PPA) : Etat, Région, Département, Parc...
- Etudes
- 19/01/2007 : Réunion publique de concertation à l'Espace Jean Racine suivie d'une exposition en Mairie
- 2/02/2007 : Débat du Conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- 4/12/2008 : Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil municipal
- 22/12/2008 : Transmission réglementaire du projet aux PPA, pour avis

> du 30/03 au 28/04/2009 :  
Enquête publique

- Rapport du commissaire enquêteur
- Approbation du PLU par le Conseil municipal

## Documents du PLU

- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- Orientations d'aménagement
- Règlement
- Documents graphiques
- Servitudes d'utilité publique
- Liste des emplacements réservés
- Annexes au rapport de présentation
- Inventaire des patrimoines

# Dossier PLU



## 3 – Mobiliser le potentiel économique

- en améliorant les capacités d'accueil des parcs d'activités : le domaine de Saint-Paul, les ateliers Saint-Jacques, Gaztransport et Technigaz, ou encore sur l'ancien domaine des AGF.
- par la dynamisation du commerce local, véritable enjeu qui doit contribuer à l'homogénéité d'un centre bourg vivant et convivial privilégiant les déplacements à pied ou à vélo et impliquant la bonne gestion des parkings de proximité.
- en incitant l'implantation des activités de service, de bureaux et d'artisanat, notamment dans le secteur de la gare RER, « porte d'accès » du Parc naturel.

Ancien centre de formation EDF



## 4 – Poursuivre l'offre d'équipements

- en développant les services rendus à la population par des équipements nouveaux avec, en priorité le gymnase, une maison de l'enfance, un foyer des aînés, une maison des arts et des associations et une nouvelle poste.

L'ensemble de ces équipements bénéficiera d'un maillage de liaisons douces.

- par l'accueil de structures résidentielles en direction des jeunes, plus précisément rue Pierre Curie, sur l'ancien site du silo à grain dont l'activité a définitivement cessé.



## 5 – Améliorer les déplacements entre les quartiers et le centre bourg

- en les sécurisant par l'aménagement progressif des grands axes qui traversent Saint-Rémy, mais aussi sur d'autres voiries avec la création par exemple de mini ronds-points,
- par la mise en place d'une politique de stationnement qui aura pour but d'intégrer au mieux l'automobile dans le tissu urbain,
- en favorisant les déplacements doux sur des axes partagés (vélos, voitures), en créant des itinéraires piétonniers et cyclables de promenades.



## 6 – Promouvoir une ville écologique

- par le développement des modes de déplacements doux chaque fois que cela est possible, sachant néanmoins que la topographie de Saint-Rémy ne donne pas toujours la possibilité d'éviter la circulation génératrice de pollutions,
- en encourageant la Haute Qualité Environnementale des équipements en conformité avec le Grenelle de l'Environnement,
- par l'amélioration de l'environnement urbain, bien précieux pour Saint-Rémy, qui doit faire l'objet de mesures efficaces prenant en compte le rôle de la végétation, la gestion des eaux de pluie, les nuisances sonores,
- en luttant contre les effets du changement climatique, privilégiant les formes urbaines resserrées et l'architecture bioclimatique.



## 7 – Mobiliser le potentiel culturel, artisanal et artistique

Cette volonté se justifie par la situation géographique de Saint-Rémy au sein du Parc naturel régional, par la présence sur la commune d'une salle de spectacles renommée et par le nombre d'artisans d'art résidents, mais aussi avec la Fondation de Coubertin reconnue mondialement qui rassemble des métiers d'art... et la création récente de la Fondation «*Raymond Devos*».

Tous les projets futurs inciteront et encourageront le développement de la culture à Saint-Rémy.



## Les orientations d'aménagement

Les orientations d'aménagement concernent des secteurs précis.

Elles définissent les choix et l'implantation d'équipements publics, la localisation des logements, des commerces, en précisant les caractéristiques des voies, cheminements et espaces publics. Ces orientations sont opposables aux tiers. Les orientations particulières visent à conforter le dynamisme du centre :

- 1** secteur du triangle des rues Ditte / République / Chesneau
- 2** secteur de l'ancien terrain EDF aujourd'hui propriété communale
- 3** secteur dit « terrain des sœurs » en bas de la rue de Versailles également propriété communale
- 4** secteur du silo à grain le long du RER B, rue Pierre Curie.

### 1 – Secteur du triangle des rues Ditte / République / Chesneau

Il connaîtra à court, moyen et long termes, une mutation par la construction de logements diversifiés, d'ores et déjà dans le projet de réinstallation de la Poste. Le site bénéficiera d'espaces libres et de circulations piétonnes entre la rue Chesneau, la rue Ditte et la rue de la République. L'activité commerciale en face de la gare sera confortée et les règles de construction seront adaptées au dénivelé du site.



### 2 – Secteur du terrain EDF

L'aménagement à moyen terme de ce site va contribuer à redynamiser le centre par la construction de logements, la création de surfaces commerciales et l'implantation de deux équipements publics : une maison de la petite enfance et un foyer des aînés.

L'aménagement de ce secteur intégrera l'aspect paysager des bords du Rhodon.

-  Circulations douces
-  Accès automobiles



1



2



3

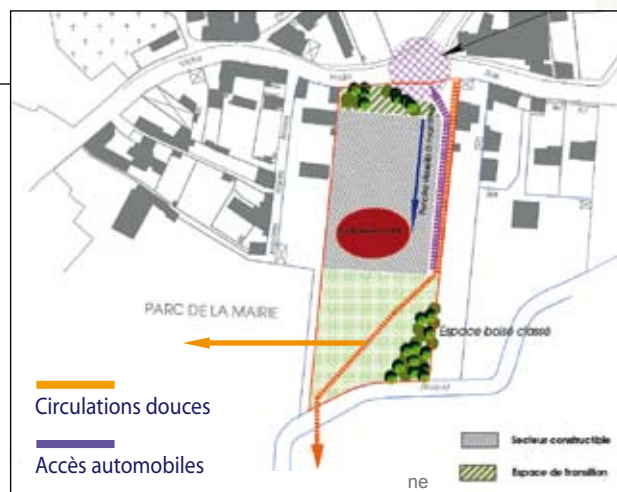


4



### 3 – Secteur dit «Terrain des Sœurs»

Ce site sera faiblement densifié afin de pouvoir conserver la percée visuelle sur la vallée, néanmoins une quinzaine de logements y seront implantés ainsi qu'une «Maison des Arts et des Associations». Une voie d'accès depuis le rond-point sera créée et une liaison douce rejoindra le parc de l'Hôtel de Ville.



### 4 – Secteur du silo

A court terme, le silo sera démolit permettant ainsi l'implantation d'une résidence étudiante en parfaite cohérence avec la proximité de la gare.

## En conclusion

L'élaboration du projet de PLU a connu de nombreuses étapes comme le veut la procédure. De multiples réunions de travail ont eu lieu avec les différents acteurs institutionnels. Parallèlement, une étude foncière menée par l'agence «Extramuros» mandatée par le Parc naturel régional, est venue corroborer l'analyse du cabinet «Cèdre».

## La concertation s'est déroulée en trois temps :

- Le 29 janvier 2007, une réunion publique a permis aux Saint-Rémois de s'exprimer sur le PADD. Un livre blanc a été ouvert pour recueillir les commentaires de chacun.

- Les associations de certains quartiers, réunies en collectif, ont été concertées sur l'ensemble du projet, puis séparément pour considérer leurs spécificités. Des réunions thématiques ont permis de rassembler les réflexions des autres quartiers.

- Après l'arrêt du projet par le Conseil municipal, le 4 décembre 2008, le dossier a été transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) et aux communes limitrophes pour avis avant le 22 mars 2009.

A l'heure où nous écrivons les réponses qui nous sont parvenues sont toutes favorables.

Un commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif, viendra recueillir l'avis des Saint-Rémois :

**DU 30 MARS AU 28 AVRIL 2009** (inclus)

à l'Hôtel-de-Ville, 2 rue Victor Hugo

Permanences : mardi 31 mars de 9h à 12h, mercredi 8 avril de 9h à 12h, samedi 18 avril de 9h à 12h et mardi 28 avril de 17h à 20h.

Il disposera ensuite d'un mois pour établir son rapport d'enquête.

Nous vous invitons tous à vous exprimer largement pour que le projet se nourrisse de vos suggestions et trouve l'adhésion du plus grand nombre.

Une fois ce long processus terminé, le Conseil municipal approuvera le PLU le rendant ainsi opposable aux tiers, pour sa mise en application.

Dominique Bavoil  
Adjoint chargé de l'urbanisme

## Le règlement

Ce document définit les règles générales d'urbanisme à Saint-Rémy, en respectant les lois et règlements nationaux. Le PLU doit également être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Haute Vallée de Chevreuse, le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY), le Schéma de Développement, d'Aménagement et d'Urbanisation de la Région Ile-de-France (SDAURIF), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et surtout la Charte du Parc naturel régional.

Notre commune est répartie en neuf zones : cinq urbaines, trois naturelles et une agricole.

Chaque zone répond à des critères définis et peut contenir des sous-zones en fonction de spécificités particulières.

Le règlement se décline en 14 articles comprenant trois grands principes :

### 1/ Nature de l'occupation du sol

- utilisation et occupation du sol interdites
- utilisation et occupation du sol admises mais soumises à conditions.

### 2/ Conditions de l'occupation du sol

- accès et voiries
- réseaux des concessionnaires publics
- caractéristiques des terrains
- implantation des constructions par rapport aux voies, aux limites séparatives et aux autres constructions d'une même propriété.
- emprise au sol
- hauteur des constructions
- extérieur (façades, toitures, clôtures...)
- stationnement
- plantations, espaces libres, boisés

### 3/ Les possibilités maximales d'occupation des sols :

- le coefficient d'occupation des sols.

# Bloc-notes

## ■ Recensement militaire

Les jeunes de 16 ans, garçons et filles, doivent se faire recenser en mairie dans les 6 mois suivant leur anniversaire, munis de leur carte nationale d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile.

## ■ Inscriptions « Rentrée 2009 »

Les parents qui ont des enfants nés en 2006 peuvent, dès à présent, les inscrire en maternelle, en se présentant au service scolaire de la mairie munis des documents suivants :

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Cette démarche concerne également les enfants nés en 2003 actuellement en grande section de maternelle à Saint-Exupéry et rentrant en CP en septembre.

Renseignements : 01 30 47 48 49  
email : scolaire@ville-st-remy-chevreuse.fr

## ■ Six bonnes raisons pour devenir cycliste en zone urbaine

**1 - Economique** : le vélo coûte à son usager quatre fois moins que l'automobile et deux fois moins que les transports collectifs. (De plus, les salariés peuvent désormais demander à leur employeur de prendre en charge leur abonnement s'ils ont recours à des vélos en libre-service ou en location).

**2 - Ecologique** : le vélo est un mode de déplacement qui n'émet aucun gaz à effet de serre, ni de gaz nocifs pour la santé de l'homme. L'usage du vélo en ville participe à l'amélioration de la qualité de l'air. Le vélo est silencieux, il ne produit aucune nuisance sonore.

**3 - Bon pour la santé** : la pratique fréquente du vélo permet de réduire les risques liés aux maladies cardio-vasculaires et les risques d'obésité.

**4 - Rapide** : bien souvent le vélo s'avère plus rapide que la voiture pour les déplacements de courtes distances.

**5 - Pratique** : il apporte une mobilité et une liberté supplémentaire de mouvements.

**6 - Convivial** : Le vélo consomme peu d'espace en mouvement et à l'arrêt. La rue redevient un lieu où l'on vit ensemble et où l'on parle ensemble.

Toute information complémentaire à retrouver sur le site de la Fubicy <http://www.fubicy.org/>

Et si nous ne pouvons tous rouler à vélo, nous pouvons pratiquer la marche à pied dans nos activités quotidiennes.

Dominique Ducout  
Conseillère municipale

## Naissances

**Janvier** : Roméo AYME--LAGRANGE le 24, Daniel JAUBERT--MINOVES le 25, Grégoire LANAUVE DE TARTAS le 27 - **Février** : Léna JOH EPOKO le 12.

## Décès

**Janvier** : Edmée THEUREL le 24, Clémence MURAT le 24, Liliane ADAM le 24, Henri CHOLLET le 27, Camille SIMON le 31, Jean LEBRUMENT le 31, Robert ATTAL le 31, Léontine CADIC le 31 - **Février** : Solange PICARD le 1<sup>er</sup>, Gisèle CAILLAU le 2, Robert LÉVÊQUE le 2, Jacques BOURDIN le 3, Renée COISSARD le 7, Suzanne TOURNOIS le 8, Madeleine CONRARD le 12, Hermance VARDAGUER le 13, Madeleine GALL le 13, Solange BAUGUION le 13, Madeleine RIVIÈRE le 14, François CAROFF le 14, Aimée LANCEREAU le 16, Ladislav PASTI le 16, Madeleine BOULLANGER le 18, Jacques GUÉRIN le 19, Michel CHARLOT le 21, Pierre MORIN le 22.

## ■ Permis de conduire : Bourse du Conseil Général 78

Par délibération du 21 novembre 2008, le Conseil Général des Yvelines a institué une bourse forfaitaire de 500 € au permis de conduire automobile.

### Conditions d'obtention :

- habiter les Yvelines et avoir entre 18 et 26 ans,
- ne pas être déjà en apprentissage anticipé de la conduite (ACC ou conduite accompagnée),
- avoir un revenu fiscal (personnel ou familial), inférieur au seuil d'imposition,
- réussir le code de conduite,
- effectuer en contrepartie un service civique de 20 à 40h selon la pénibilité des tâches (ex. en maison de retraite, enfance, social, associations caritatives...).

Dossier de candidature et renseignements auprès du Conseil Général, ou sur le [www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)

## ■ Garde d'enfant

Pour tout renseignement concernant les modes de garde à St-Rémy pour les enfants de moins de 3 ans, appelez le



### Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Nadine Cloup au 01 30 52 31 17  
mail : ram-stremy@orange.fr

En cas d'absence, vous pouvez également contacter Danièle Appriou, directrice de la Crèche familiale au 01 30 52 74 49 - creche.stremy@orange.fr

# Infos déchets

## 2009 Collecte des encombrants

### Secteur • les lundis

13 avril	14 septembre
11 mai	12 octobre
8 juin	9 novembre
13 juillet	14 décembre
10 août	

### Secteur • les mardis

14 avril	15 septembre
12 mai	13 octobre
9 juin	10 novembre
14 juillet	15 décembre
11 août	



Infos déchets  
Syndicat Mixte des Ordures Ménagères  
Tél. 01 64 53 30 00 - [www.siom.fr](http://www.siom.fr)

Pratique ! Les dates des encombrants sont matérialisées par des points de couleur sur le calendrier 2009 offert par la ville en décembre.

## Compostage



### mode d'emploi !

Prochaine réunion  
de formation :  
**Samedi 16 mai 2009**  
**de 10h à 12h**

**Salle de l'ancienne mairie,**  
**face à la gare.**

Afin de réduire la fréquence des collectes des déchets végétaux dont les coûts économiques et environnementaux sont très importants, le SIOM favorise le compostage individuel.

Pour cela, il fournit gratuitement aux Saint-Rémois des composteurs de différentes contenances attribués selon la superficie des terrains, qui permettent la fabrication de son propre terreau.

Afin de maximiser l'efficacité de leur utilisation, le SIOM propose que l'attribution de ce matériel soit systématiquement couplée à une formation pratique collective assurée par un animateur des Jardiniers de France.

■ Inscriptions obligatoires au 01 64 53 30 00

## Déchetterie

Bien que n'appartenant pas à notre Syndicat Mixte des Ordures Ménagères, la déchetterie de Magny-les-Hameaux (proche du centre commercial Casino) est accessible gratuitement à tous les Saint-Rémois, par convention.

**Formalité :** Présentation d'un justificatif de domicile.

### Horaires d'ouverture :

-Lundi, mardi, vendredi  
et samedi de 9h à 13h  
et de 14h à 18h (17h  
en hiver), dimanche de  
9h à 13h

### Renseignements :

01 30 47 14 75

Le dépôt sauvage  
d'ordures devant  
l'entrée est passible  
d'une amende  
de 1 500 €



Événement

## Les temps forts

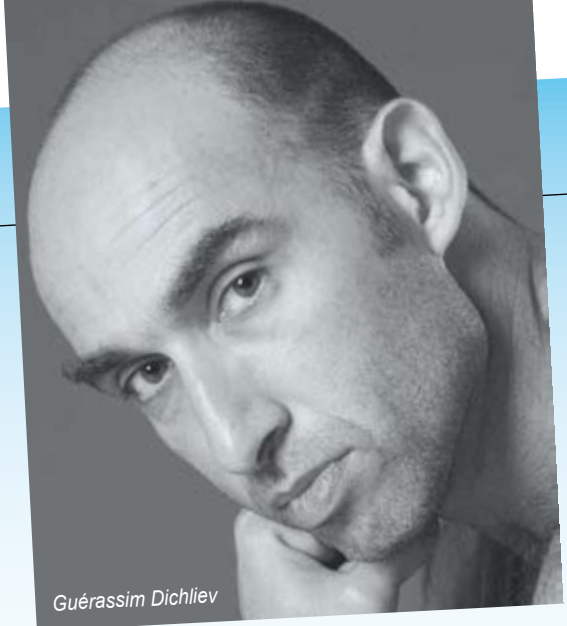
### Monologue avec valise

Création théâtrale en résidence à l'Espace Jean Racine

les 27 et 28 mars, 3 et 4 avril 2009 à 20h30

Vue sur Scène (France) et Retroskena (Italie) présentent «Monologue avec Valise», de et avec Guérassim Dichliev. C'est un récit sur l'émigration, le déracinement, la recherche de soi, un nouveau départ ; sur le mélange des langues et des identités ; sur la fragilité intérieure de l'homme, tout cela tenant... dans une valise !

- Réservations : [www.vuesurscene.fr](http://www.vuesurscene.fr) ou à l'Office de Tourisme
- Entrée : 18 € (TR 12 €) ● Renseignements : ☎ 06 14 63 12 21



Guérassim Dichliev

### Mars

#### Jazz à toute heure

Espace Jean Racine

Vendredi 20 mars à 20h30

André Ceccarelli invite Andy Narell, Manuel Rocheman et Jérôme Regard  
Entrée : 27 € (TR 12 €)

Samedi 21 mars à 20h30

Jean-Jacques Milteau  
Entrée : 27 € (TR 12 €)

Autres dates en Vallée de Chevreuse  
consultez [www.jazzatouteheure.com](http://www.jazzatouteheure.com)

#### Monologue avec Valise

27 & 28 mars, 3 & 4 avril à 20h30  
Voir ci-dessus

### Avril

#### Salon du livre

de la jeunesse  
en Vallée de Chevreuse

Du 2 au 4 avril

Gymnase F. Léger à Chevreuse  
Ce salon aura pour thème le  
« développement durable »  
Infos : [www.lirachevreuse.com](http://www.lirachevreuse.com)  
Entrée libre

#### Don du sang

Dimanche 5 avril, de 9h30 à 14h  
Espace Jean Racine

Attention, pour les nouveaux donneurs, il est indispensable de ne pas venir à jeun et de se munir d'une pièce d'identité.

#### Chasse aux Œufs

Samedi 18 avril

Au mini-golf, près du lac Beauséjour  
- 14h à 15h30 : enfants de 7 à 12 ans  
- 16h à 17h : enfants de 3 à 6 ans  
Renseignements et inscriptions :  
Office de Tourisme : ☎ 01 30 52 22 49

### La Jean Racine

Randonnées VTT

Dimanche 26 avril

Départ du gymnase entre 7h45 et 10h30  
Parcours de 20 à 100 km  
Inscription obligatoire pour les longs  
parcours avant le 15 avril.  
Tarifs : de 2 à 16 € selon circuit choisi.  
☎ 06 27 71 12 87 [www.veloxygene.fr](http://www.veloxygene.fr)

### Mai

#### Electre

Théâtre classique contemporain  
Samedi 2 mai à 21h  
Espace Jean Racine  
par la Cie Appellation Théâtre Contrôlée  
Entrée : 15 € (TR 10 €)  
Infos : ☎ 06 61 66 08 77

#### Bric à Brac et Broc

9<sup>e</sup> Vide greniers - Brocante

Vendredi 8 mai de 8h30 à 18h  
Chemin de Coubertin  
Organisation : Espace Jeunes  
(Bulletin d'inscription ci-joint)  
Infos ☎ 01 30 47 45 68

#### Thé dansant

12 mai à partir de 14h30  
Espace Jean Racine  
Animé Johann Morgan Orchestra  
Organisé par le Centre Communal  
d'Action Sociale (CCAS)  
Entrée 10 € - Infos ☎ 01 30 47 48 40

#### Commémorations

Au monument aux Morts  
Souvenir de la Déportation  
Dimanche 26 avril à 12 h  
Victoire de 1945  
Vendredi 8 mai à 12 h

Le Centre Communal d'Action Sociale organise à l'attention des Seniors :

#### Découverte du Vexin

Mardi 26 mai 2009

avec visite guidée du château de Boury édifié par Mansart, déjeuner à Courcelles-les-Gisors et visite d'une ferme typique, parcours botanique et goûter « maison ».  
Prix : 62 € (transport compris)

### Caf'Art Théâtre

Théâtre de poche (40 places)  
8 rue de Versailles à Saint-Rémy



La valse des fonctionnaires  
Dim. 22 mars  
16h

#### Amour et Contusions

Dim. 29 mars  
et 5 avril, 16 h



Concert  
Stef !  
et les maillots jaunes  
Sam. 2 mai  
21h

Tarifs : 15 € (TR 12 €)  
Réservations : ☎ 01 30 47 33 68  
[www.pulsartproductions.fr](http://www.pulsartproductions.fr)